



Litige locatif avec akerys

Par **jonathandax**, le **04/03/2009** à **23:14**

bonjour

je suis locataire d'un t2 qui , depuis la tempete du 24 janvier a des infiltration dans la chambre , le salon et la cuisine , je passe par une agence de location , personne ne s'est déplacé pour venir constaté les degats . Simplement une entreprise qui est passé pour faire un devis il y maintenant 2semaines et depuis plus rien , ma question est puis-je demander une indemnisaton car l'appartement est insalubre (moquette pourrie , tapisserie decollée , plafond tombe en miettes ...) . Merci d'avance